



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 9 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 3 décembre 2019
Date de publication : 17 décembre 2019

Conseillers-ères présents-es : M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Daniel GERMOND, M. Philippe JABOVISTE, M.
Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Justine GRUET, M. Pascal JOBEZ, Mme
Sylvette MARCHAND, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques
PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme
Annie MAIRE-AMIOT, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET,
Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme
Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Laetitia
CUSSEY, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Claude WAMBST, M. Gilbert
CARD, Mme Françoise BARTHOULOT, M. Ako HAMD AOUI, M. Jean
BORDAT, M. Jean-Marie SERMIER, M. Timothée DRUET, M. Mohamed
MBITEL

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :
Mme Frédérique DRAY à Mme Sylvette MARCHAND
M. Sevin KAYI à M. Jean-Marie SERMIER
Mme Esther SCHLEGEL à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Nathalie JEANNET (jusqu'à la DCM
19.09.12.116)
Mme Sylvie HEDIN à M. Ako HAMD AOUI

Référence

19.09.12.132

Commission

Aménagement de la Ville

Objet

Aménagement de la Rive
Gauche du Doubs -
Tranche 1 - Plan de
financement

Secrétaire de séance

Catherine DEMORTIER

Rapporteur

Jean-Baptiste GAGNOUX

Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Alexandre DOUZENEL (DCM 19.09.12.118) ; Mme Françoise
BARTHOULOT (DCM 19.09.12.121-122) ; Mme Isabelle MANGIN (DCM
19.09.12.121-141-142) ; Mme Nathalie JEANNET (DCM 19.09.12.121-
130) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 19.09.12.121) ; M. Stéphane
CHAMPANHET (DCM 19.09.12.121-134-135) ; M. Jean BORDAT (DCM
19.09.12.121) ; M. Mohamed MBITEL (DCM 19.09.12.121) ; Mme Annie
MAIRE-AMIOT (DCM 19.09.12.123-124) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX
(DCM 19.09.12.124-125-126) ; M. Gilbert CARD (DCM 19.09.12.128-
129) ; M. Jean-Claude WAMBST (DCM 19.09.12.130-131) ; M. Mathieu
BERTHAUD (DCM 19.09.12.137-139-144) ; M. Ako HAMD AOUI (DCM
19.09.12.141-142) ; M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 19.09.12.141-142-
143)

Par délibération n° 18.24.09.75 du 24 septembre 2018, la ville de Dole a validé l'engagement d'une étude de définition du site communément appelé « zone portuaire », situé entre les ponts Louis XV et Corniche.

Espace de projet majeur sur notre territoire, contigu au site patrimonial remarquable, classé en périmètre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), ce site offre des potentialités de requalification et d'aménagement que la Ville souhaite concrétiser rapidement : L'espace « Rive Gauche du Doubs » doit être redessiné afin d'acquiescer une nouvelle identité.

A cette fin, des orientations d'aménagement sont en cours de définition afin de valoriser ce vaste espace qui couvre 66 ha s'étendant, d'est en ouest, entre le Doubs et l'ancienne voie Grévy requalifiée pour les modes doux et, du nord au sud, du pont Louis XV au pont de la Corniche.

Ce projet d'aménagement vise un double objectif :

- Développer des projets concourant au renforcement de l'attractivité du territoire, notamment le cœur de ville,
- Créer un équilibre entre espaces urbains et milieux naturels.

Parmi les premiers axes opérationnels figure la création d'un parc urbain qui constituera ainsi un véritable poumon vert sur les berges du Doubs, reliant les espaces naturels existants à l'amont du pont Louis XV et à l'aval du pont de la Corniche. Il s'agit également de créer un nouvel espace raccordé aux infrastructures déjà existantes ou à venir, comme la liaison avec la Voie verte Grévy, la liaison avec le parc aquatique dit « Parc Isis » ou encore les structures d'accueil de publics, à caractère régional, telles que DOLEXPO et La Commanderie.

Une tranche 1 de travaux prévue début 2020 consistera en l'aménagement des abords du futur multiplexe cinématographique et du parc urbain. Il s'agira de créer un nouvel espace d'accueil et de détente à l'entrée du site dit Rive Gauche, allant de la place des Templiers jusqu'au gymnase Roger Bambuck, avec notamment des aménagements paysagers, des cheminements piétons et autres liaisons douces qui prolongeront ainsi le jardin des Métamorphoses qui entoure La Commanderie ; l'ensemble préfigurera la création à venir du parc urbain des berges. Cette renaturation de berge s'accompagnera d'un nouvel aménagement de l'entrée de zone pour retrouver une continuité d'espaces naturels. Ultérieurement, une deuxième tranche de projet donnera lieu à la création du parc urbain aux abords directs du Doubs, entre les deux ouvrages d'art précités et sur environ 5 ha.

La tranche 1 du projet est estimée à 1 000 000 € HT, financée comme suit :

Dépenses

Poste de dépenses	Montant en € HT
Études	73 552 €
Travaux - tranche 1	926 448 €
TOTAL	1 000 000 €

Recettes

Financeurs	Montant en € HT	Taux
Europe - FEDER	350 000 €	35%
État	300 000 €	30%
Caisse des dépôts (étude)	36 776 €	4%
Autofinancement	313 224 €	31%
TOTAL	1 000 000 €	100%

Vu l'avis favorable de la Commission « Aménagement de la Ville » du 3 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la tranche 1 des travaux d'aménagement de la Rive Gauche du Doubs pour un montant prévisionnel de 1 000 000 € HT,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel du projet,
- **SOLLICITE** chaque financeur au taux le plus élevé,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :
Pilotage et Coordination
Trésorerie Municipale du Grand Dole
Pôle Moyens et Ressources/Finances
Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire
Direction des Services Techniques

Fait à Dole, le 9 décembre 2019
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

